

PRÉFET DE L'ALLIER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 3 mars 2011

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

N° 25 / 2011

Le préfet

à

- Monsieur le président du conseil général de l'Allier
- Monsieur le président du conseil régional
- Mesdames et messieurs les maires du département
- Mesdames et messieurs les président(e)s des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Mesdames et messieurs les présidents de syndicats intercommunaux
et de syndicats mixtes
- Monsieur le président de l'association départementale
Des maires et des présidents de communautés

Messieurs les sous-préfets de Montluçon et de Vichy
(en communication)

- Objet** : renouvellement par élections de la commission départementale
de la coopération intercommunale (CDCI)
- Référence** : ma circulaire n°22/2011 en date du 18 février 2011
- Pièce jointe** : Une copie de mon arrêté de ce jour

Suite à ma circulaire du 18 février 2011 relative au renouvellement par élections de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), vous trouverez ci-joint copie de mon arrêté daté de ce jour fixant les listes des candidatures pour les élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, dont le scrutin est prévu le 14 mars 2011.

Vous constaterez qu'en application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, la désignation des représentants précités s'effectuera dans l'Allier **sans élection** du fait du dépôt d'une seule liste de candidatures dans chacun des cinq collèges concernés et ce, par l'association départementale des maires et des présidents de communautés. En conséquence, il ne sera pas procédé à l'envoi de matériel de vote aux électeurs.

.../...

Je vous informe que cet arrêté ainsi que la présente circulaire seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier dans les prochains jours à l'adresse suivante : www.allier.pref.gouv.fr, à la rubrique « collectivités territoriales » / intercommunalité.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général, P.I.
Le sous-préfet de Montluçon

signé : Thierry BARON



PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

ARRETE N° 690 / 2011 en date du 3 mars 2011

**fixant les listes des candidatures pour l'élection des représentants des communes,
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
et des syndicats (intercommunaux et mixtes)
au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)**

LE PREFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales
du 16 décembre 2010 ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la
composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération
intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment
ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral, modifié, n°2522/2008 en date du 25
juin 2008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération
intercommunale de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2010 donnant
délégation de signature, en l'absence du secrétaire général de la préfecture de l'Allier, à
M. Thierry BARON, sous-préfet de Montluçon ;

VU l'arrêté préfectoral n°411/2011 en date du 18 février 2011
fixant la composition, la répartition des sièges au sein de la commission départementale
de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) en formations plénière et restreinte et
arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des
établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats
(intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

Considérant qu'à l'issue de la période de dépôt des
candidatures, fixée au 22 février 2011 (à 17 heures) ou le cas échéant, en cas de liste
incomplète, au 25 février 2011 (17 heures), seule l'Association des maires et des
présidents de communautés de l'Allier a déposé, à la préfecture de l'Allier, une liste de
candidatures dans chacun des cinq collèges des représentants des communes, des
établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats
(intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération
intercommunale dont il doit être procédé au renouvellement d'ici le 16 mars 2011 au plus
tard ;

.../...

Considérant qu'aucune autre liste de candidatures individuelle ou collective n'a été déposée dans le délai imparti, à la préfecture de l'Allier, pour cette élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er : L'état des listes des candidats pour les élections des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, dont le scrutin est prévu le 14 mars 2011, enregistrées en préfecture à la date du 22 février 2011 (à 17 heures) ou le cas échéant, en cas de prorogation de ce délai lors de listes incomplètes, à la date du 25 février 2011 (17 heures), est arrêté ainsi qu'il suit :

LISTES PRESENTEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER :

1^{ER} collège - Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| 1 | M. BIDET Dominique | Maire de Bellenaves |
| 2 | M. LAFAY Michel | Maire de Noyant d'Allier |
| 3 | Mme de NICOLAY Marie | Maire de Saint-Caprais |
| 4 | M. BIDAUD André | Maire de Chantelle |
| 5 | M. COULON Claude | Maire de Bressolles |

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|----------------------|------------------|
| 6 | Mme DESSALE Marcelle | Maire de Veauce |
| 7 | Mme GAGNIERE Lucette | Maire de Mazirat |
| 8 | M. BOULADE Serge | Maire d'Audes |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| 1 | M. TERRACOL Jacques | Maire d'Arfeuilles |
| 2 | Mme COULANGE Nicole | Maire de La Chapelle |

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|------------------------|---------------------|
| 3 | Mme CHAMMARTIN Danièle | Maire d'Echassières |
|---|------------------------|---------------------|

2^{ème} collègue - Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------|
| 1 | M. PERISSOL Pierre-André | Maire de Moulins |
| 2 | M. MALHURET Claude | Maire de Vichy |
| 3 | M. DUGLERY Daniel | Maire de Montluçon |
| 4 | M. CHAMBEFORT Guy | Maire d'Yzeure |

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|--------------------|-----------------------------------|
| 5 | Mme TABUTIN Nicole | Adjointe au Maire de Moulins |
| 6 | M. BOURDUGE Luc | Conseiller Municipal de Montluçon |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|-----------------|--------------------------------|
| 1 | M. THIN Georges | Conseiller Municipal de Cusset |
|---|-----------------|--------------------------------|

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|
| 2 | M. PILLAN Thierry | Conseiller Municipal de Cusset |
|---|-------------------|--------------------------------|

3^{ème} collègue - Représentants des autres communes du département (celles ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale et autres que les cinq communes les plus peuplées du département) :

- | | | |
|---|-------------------------|---|
| 1 | M. GUYOT Michel | Maire de Saint Germain des Fossés |
| 2 | M. DILLARD Bernard | Maire de Saint Victor |
| 3 | M. POZZOLI Bernard | Maire de Prémilhat |
| 4 | M. de CHABANNES Jacques | Maire de Lapalisse |
| 5 | M. BOUDOT Xavier | Adjoint au Maire de Bourbon l'Archambault |

En liste complémentaire :

- | | | |
|---|--------------------|-------------------------------|
| 6 | Mme BARDET Chantal | Maire de Toulon sur Allier |
| 7 | M. FLEURY Roland | Maire de Molinet |
| 8 | M. VERNISSE Pascal | Maire de Dompierre sur Besbre |

4^{ème} collègue - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

EPCI A FISCALITE PROPRE HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | |
|---|--|
| 1 | M. CIOFOLO Gérard, Président de la Communauté de Communes du Val de Cher |
| 2 | M. CADORET Xavier, Président de la Communauté de Communes Varennes-Forterre |
| 3 | M. COIGNET François, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais |

- 4 M. BERRAT Gilles, Président de la Communauté de Communes
Le Donjon Val Libre
- 5 M. HUGUET Louis, Président de la Communauté de Communes du
Bassin de Gannat
- 6 M. SIMON Yves, Président de la Communauté de Communes Bocage
Sud
- 7 M. COULON Bernard, Président de la Communauté de Communes en
Pays saint-pourcinois
- 8 M. GABY Jean Louis, Président de la Communauté de Communes
Commentry – Nérès les Bains
- 9 M. CHERASSE Jean-Paul, Président de la Communauté de Communes
Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
- 10 M. MOMCILOVIC Jean-Pierre, Vice-Président de la Communauté de
l'Agglomération montluçonnaise
- 11 M. BAY Gilles, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de
Moulins
- 12 M. TABUTIN Michel, Président de la Communauté de Communes du
Pays d'Huriel
- 13 Mme DEVEAU Bernadette, Présidente de la Communauté de Communes
du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise

En liste complémentaire :

- 14 M. LABBE Guy, Vice-Président de la Communauté de Communes
Le Donjon Val Libre
- 15 M. CHARMETANT Guy, Délégué Communautaire de la
Communauté d'Agglomération de Moulins
- 16 M. THOLLET Nicolas, Délégué Communautaire de la
Communauté de communes du pays de Lévis
en bocage bourbonnais
- 17 M. TRIKI Samir, Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération montluçonnaise
- 18 M. LOGNON Alain, Vice Président de la Communauté de
Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
- 19 M. DE PIN Jean Claude, Vice-Président de la Communauté de
Communes Commentry – Nérès les Bains
- 20 M. MALBET Marc, Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération montluçonnaise

EPCI A FISCALITE PROPRE EN ZONE DE MONTAGNE
--

- 1 M. SZYPULA François, Président de la Communauté de Communes de la
Montagne Bourbonnaise
 - 2 M. ROSTAN Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Vichy Val d'Allier
 - 3 M. DAJOUX Georges, Président de la Communauté de Communes du
Pays de Lapalisse
 - 4 M. CHITO Christian, Président de la Communauté de Communes du Pays
de Marcillat en Combraille
-

En liste complémentaire :

5 M. SAINT-ANDRE Michel, Délégué Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Lapalisse

6 Mme EYMARD Nicole, Vice Présidente de la Communauté
d'Agglomération Vichy Val d'Allier

5^{ème} collège - Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

SYNDICATS HORS ZONE DE MONTAGNE

1 M. PHILIPPE Bernard, Président du syndicat intercommunal de création et
d'entretien des chemins des communes de la région de
Bourbon l'Archambault

En liste complémentaire :

2 M. ROUSSAT Daniel, Président du Syndicat de Production
des Eaux du Cher

SYNDICATS EN ZONE DE MONTAGNE

1 M. LAPLANCHE Gérard, Président du SIVOM de Sioule et Double

En liste complémentaire :

2 M. DURAY Eric, Vice-Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Touristique de la Montagne
Bourbonnaise

Article 2 : En application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, dans la mesure où, dans le département de l'Allier, une seule liste de candidatures a été déposée par l'Association départementale des maires, il sera donc procédé, **sans élection**, à la désignation des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Un arrêté ultérieur proclamera les résultats définitifs d'ici le 17 mars 2011.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, le président du conseil régional d'Auvergne, le président du conseil général de l'Allier, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier (www.allier.pref.gouv.fr à la rubrique « Collectivités territoriales » - intercommunalité).

Moulins, le 3 mars 2011

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général, P.I.
Le sous-préfet de Montluçon

Signé : Thierry BARON